

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 24 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 5

L'an deux Mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 03 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CASABURI Francine - CAZABAN Claude - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JUAN Annie - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - LILLO Sabine à MARTINEZ Véronique - MAISONNEUVE Régis à SABATINO Paul - SALAS Aline à ROSSO Viviane

ABSENTS : CANGELOSI Laetitia - GUIDI Marie-Noëlle - LILLO Sabine - MAISONNEUVE Régis - SALAS Aline

SECRETAIRE DE SEANCE : CADIERE Christiane

2025-07bis-19

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION LE ROVE ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des associations sollicitent la Commune pour l'attribution d'une subvention.

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que ces demandes sont examinées avec le dossier de demande de subvention exigé par nos services.

Concernant « l'Association Le Rove environnement », cette association a des dépenses supplémentaires causées par l'achat de diverses machines et appareils d'égavage et de débroussaile. En partenariat avec la municipalité les membres de cette association s'investissent énormément dans l'aménagement et l'entretien des terrains, collines et chemins ruraux de la Commune du ROVE.

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention complémentaire de 1 600 € pour l'acquisition de nouveaux matériels.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'ATTRIBUER** et de verser une subvention complémentaire de 1 600 €uros à l'Association Le Rove Environnement.

ARTICLE 2 : **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune du Rove, au chapitre 65, article 65748.

Fait et délibéré en séances les jour, mois et an susdits

VOTE / POUR 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,



Paul SABATINO